

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 31 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 8

**Date de convocation :** 27/01/2025

**Date d'affichage :** 27/01/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

M. Deschamps indique que, compte-tenu de sa situation personnelle, il est beaucoup moins présent qu'en temps normal et remercie la secrétaire de mairie d'assurer la bonne gestion de la commune tout en gardant un contact permanent avec lui.

**- Accueil d'un sans-abri**

M. Deschamps informe les conseillers de la présence d'une personne sans domicile fixe dans l'un de ses bâtiments privés.

C'est en effet Mme Kahane qui, par un concours de circonstances, a fait sa rencontre et n'a pas pu se résoudre à le laisser dormir dehors. Elle s'est donc adressée à M. Deschamps pour lui trouver un abri en attendant que ses dossiers de demande d'aide sociale soient traités. Il s'agit selon elle d'une personne discrète et très agréable qui ne causera d'ennuis à personne.

M. Claisse demande si la commune ne pourrait pas lui apporter une aide financière. M. Deschamps demande à ce que chacun propose un montant. Mme Chiron suggère de lui verser 40 € : cela semble trop peu pour le reste de l'assemblée.

Mme Kahane est prête à faire l'impasse sur 200 des 600 € de subvention que perçoit le Comité des Fêtes. M. Deschamps indique que la commune peut largement prendre en charge cette somme.

Mme Chiron estime que, si le versement de cette aide est régulier, il serait préférable de ne donner que 100 €. M. Deschamps précise qu'il s'agira d'un coup de pouce exceptionnel.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder la somme de 200 € à ce sans-abri.

**- Solidarité avec la population de Mayotte**

Suite au passage dévastateur du cyclone Chido en décembre dernier sur l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile et la Croix Rouge Française, appelle les communes et les intercommunalités à la solidarité.

M. Chades regrette que ce genre d'initiative ne soit pas pris également pour les sinistrés des inondations

de ce début d'année.

M. Deschamps rappelle qu'1 € par habitant, soit 400 € au total, avait été versé en 2022 au peuple ukrainien au début de la guerre.

Vote : l'ensemble des membres présents est d'accord pour verser la même somme à la population de Mayotte.

### **- Agence Technique Départementale de l'Allier : approbation des nouveaux statuts**

M. Deschamps rappelle que la commune adhère à l'ATDA depuis de nombreuses années pour différents services : dépannage informatique, assistance à maîtrise d'ouvrage, délégué à la protection des données,...

Cet établissement public administratif créé en 2005 a, lors de sa dernière Assemblée Générale, décidé de modifier ses statuts et soumet désormais ces changements à chaque collectivité membre pour approbation. Ces modifications concernent :

- l'instauration d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires »
- la simplification du fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire
- la mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales des Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux statuts

### **- Risques prévoyance et santé : mandatement du Centre de Gestion pour conclure une convention de participation**

M. Deschamps explique que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 rend la participation financière obligatoire des employeurs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la santé.

Il indique que la commune participe déjà à hauteur de 10 € par agent pour la prévoyance, le minimum imposé étant de 7 €.

Face à cette obligation, le Centre de Gestion va lancer une procédure de mise en concurrence afin de pouvoir proposer ensuite aux collectivités qui le souhaitent une convention de participation. Il leur donne alors la possibilité de s'associer à cette démarche en le mandatant, dans un premier temps, pour mener la procédure pour leur compte.

M. Deschamps précise que cette démarche est sans engagement pour la commune puisqu'en fonction des résultats de l'appel d'offres, la collectivité aura toujours la possibilité de ne pas signer la convention.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire appel au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public.

### **- Participation aux frais du Centre de Secours d'Ebreuil**

M. Deschamps rappelle que, dans sa séance du 16 avril 2021, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour participer aux frais du nouveau Centre de Secours d'Ebreuil dont dépend la commune en premier appel.

Suite à des malfaçons, le centre n'a pu être livré que fin 2024. Le montant définitif de la participation des communes a donc pu être présenté lors d'une réunion le 5 novembre dernier pour être soumis à délibération en ce début d'année :

- coût total : 589 726,96 €
- participation demandée par le SDIS 03 : 147 431,74 € (25 %)
  - > participation de la commune d'Ebreuil : 73 715,87 € (12,5 %)
  - > participation des autres communes : 73 715,87 € (12,5 %)

Ce dernier chiffre est réparti entre les six communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit 1 393,78 € par an pour la commune de Lalizolle sur 15 ans.

M. Claisse s'assure qu'il s'agit bien d'un montant fixe ; M. Deschamps lui confirme que ce chiffre n'est pas révisable.

De plus, selon M. Claisse le chiffre utilisé pour le nombre d'habitants n'est pas correct ; M. Deschamps lui indique qu'il s'agit de la population légale, chiffre officiel et incontestable établi chaque année par l'INSEE.

Vote : le Conseil Municipal approuve le projet de convention, autorise le Maire à la signer et accepte le versement de la participation annuelle

### **- Réfection du Chemin des Mas : travaux préalables d'élagage**

M. Deschamps rappelle que, dans sa séance du 4 octobre 2024, la réfection du Chemin des Mas à Boënat avait été inscrite au programme des travaux 2025.

Or, ce chemin est très ombragé et sera, par conséquent, très vite abîmé si rien n'est fait. M. Deschamps a donc pris le soin de contacter chacun des propriétaires des parcelles riveraines pour que les arbres surplombant cette voie soient élagués avant les travaux.

La commune étant également propriétaire d'une de ces parcelles, il a été nécessaire de trouver une personne compétente pour couper et racheter le bois. M. Bayot s'est alors proposé d'intervenir et de racheter le stère 5 €.

Vote : les élus acceptent à l'unanimité l'offre de M. Bayot.

M. Claisse demande si les autres propriétaires ont répondu au courrier. M. Deschamps répond qu'il n'a eu aucun retour et que, malheureusement, il n'aura aucun pouvoir de sanction mais qu'il a pris la précaution d'aller prévenir les propriétaires qu'il connaît.

### **- Création d'un poste de Rédacteur**

Face aux problèmes de pénurie de secrétaires de mairie à l'échelle nationale, le Gouvernement a récemment décidé de prendre différentes mesures pour revaloriser ce métier.

Après l'avoir renommé « secrétaire général de mairie », la possibilité de bénéficier d'une promotion interne dérogatoire a été proposée, fin 2024, aux agents comptant au moins quatre ans de services publics effectifs dans ces fonctions.

Mme Peynet Bernat répondait à l'ensemble des critères et a pu être inscrite sur la liste d'aptitude au titre de cette promotion interne dérogatoire 2024 pour une durée de deux ans ; mais avant toute nomination par arrêté, le poste de Rédacteur doit être créé et rajouté au tableau des effectifs. S'en suivra ensuite une déclaration de vacance d'au moins six semaines puis une période de stage de six mois.

Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que le poste actuel d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pourra être supprimé par le Conseil Municipal. La délibération instaurant le régime indemnitaire devra également être revu en conséquence mais le Comité Social Territorial doit, au préalable, être consulté pour avis.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur et de mettre à jour le tableau des effectifs.

### **- Exonération de loyer de l'EURL Crocopic**

Mrs Claisse et Deschamps font part de la panne du système de chauffage du local situé au 17 Rue du Stade. Des radiateurs électriques ont été prêtés à la gérante en dépannage mais ceux-ci s'avèrent particulièrement énergivores.

Ainsi, pour compenser cette dépense supplémentaire dont la commune est responsable, il est proposé de prendre en charge la différence de coût en attendant qu'une solution durable de remplacement soit trouvée.

Vote : tous les élus sont d'accord

M. Deschamps indique que le devis de remplacement est particulièrement onéreux (6 174 € HT) et qu'il s'orienterait davantage vers l'acquisition de radiateurs.

M. Desfarges conseille l'achat d'une clim réversible, système plus performant et moins consommateur.

### **- Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Comme chaque année, M. Deschamps demande l'autorisation au Conseil Municipal de mandater les premières dépenses d'investissement avant le vote du budget en avril et dans la limite de 25 % des dépenses réalisées en 2024, soit 95 799,92 €.

Cela permettrait notamment de régler quelques dépenses urgentes comme les frais engagés pour lancer les travaux de la salle des fêtes.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **- Programme d'investissement 2025**

*> voirie*

La réfection d'une partie du Chemin des Mas sur 605 ml précédemment évoquée a été chiffrée par l'entreprise Colas et bénéficierait d'une aide du Département, soit le plan de financement suivant :

- coût total : 19 925 € HT
- dispositif de soutien du Conseil Départemental : 5 977,50 € HT
- autofinancement : 13 947,50 € HT

Vote : l'ensemble des membres présents accepte le projet

Mme Kahane en profite pour demander si le bout de trottoir manquant sur le Chemin de la Scierie est bien programmé cette année. M. Claisse répond que ces travaux sont prévus aux beaux jours.

M. Conduché dresse également la liste des points à revoir sur Boënat : inondation sur le Chemin des Planches, problème de drain aux Ronzières et trous avant le Chemin des Combacholles.

M. Claisse ajoute que la Place de la Tauille en montant à la Bosse est de plus en plus ravivée par le passage des tracteurs. M. Deschamps rappelle que l'année 2024 était exceptionnellement humide et que le nécessaire doit être fait par les agriculteurs dès qu'il fera plus sec.

*> remplacement des tondeuses et mise en sécurité des cloches*

M. Deschamps propose de profiter du dispositif de solidarité départementale pour remplacer les deux tondeuses, changer le battant d'une cloche de l'église et assurer la mise en sécurité du système

électrique.

Un programme d'au moins 10 000 € doit effectivement être présenté pour pouvoir prétendre à une aide de 5 000 €, ce qui est le cas pour l'ensemble de ces dépenses (13 100 € HT).

Vote : le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'aide départementale

> *autres projets non subventionnables*

L'assainissement autonome de la mairie et la restauration du parking de la salle des fêtes ont été respectivement chiffrés à 7 768 € TTC et 4 356 € TTC.

Une nouvelle idée est également soumise aux conseillers : faire décorer à la bombe la bascule et les WC publics de la Place de l'Eglise pour égayer ces lieux. L'artiste a émis quelques propositions de motifs mais pourrait revenir à l'occasion d'un prochain conseil pour le choix final.

Elle propose également de réaliser une fresque dans la salle des fêtes mais une partie des élus est plus sceptique dans la mesure où le décor ne s'accordera pas systématiquement avec la décoration des locataires et où le manque de recul ne permettrait pas d'apprécier le résultat. Mme Kahane pense qu'un lieu comme celui-ci doit rester neutre afin que chacun puisse l'agrémenter en fonction de ses goûts et du thème de son évènement. Mrs Chades et Desfarges suggèrent quant à eux de décorer le couloir de l'entrée.

Chacun des projets a été chiffré en fonction de sa surface :

- bascule : 2 050 € TTC
- WC publics : 732 € TTC
- salle des fêtes : 4 880 € TTC

Ainsi, le total des investissements pour ce nouvel exercice atteindrait les 39 000 €.

M. Deschamps explique avoir eu une bonne surprise avec le FCTVA puisque des frais d'études semblent avoir été intégrés au remboursement permettant ainsi à la commune de recevoir 55 000 €.

La section d'investissement serait équilibrée et l'excédent de fonctionnement viendrait alors alimenter le fonds de roulement.

#### **- Travaux de rénovation de la salle des fêtes**

M. Deschamps annonce que l'accord de subvention départementale a été confirmé ce jour mais que l'aide de la Région est quant à elle encore en suspens. La commune ayant déjà effectivement bénéficié d'un dispositif de soutien pour les travaux de réhabilitation de la Place de l'Eglise, il semble difficile qu'elle puisse obtenir une nouvelle aide. Le conseiller régional référent a tout de même été sollicité afin qu'il appuie le dossier.

Il explique ensuite avoir mis en relation l'ensemble des entreprises pour établir le planning prévisionnel : les travaux débuteraient en mars pour se terminer en juin ou juillet.

Mme Kahane met en garde sur le mauvais état des portes de secours situées côté haie. M. Deschamps indique ne pas l'avoir remarqué mais que s'il est nécessaire de les remplacer en cours d'année, cela pourra se faire en dehors de la procédure. M. Conduché trouve effectivement dommage que l'architecte ait retiré le lot menuiserie du marché.

M. Claisse répète que l'architecte n'aurait jamais dû être payé au vu des résultats et pense que les suppléments seront inévitables. M. Deschamps rappelle que des aléas à hauteur de 10 % sont compris dans les chiffrages et ajoute que les pensées négatives ne feront pas avancer le projet.

## **- Questions diverses**

> *article La Montagne*

M. Deschamps évoque l'article paru dans La Montagne le 24/12 dernier mettant en valeur les communes rurales qui attirent encore des habitants : Lalizolle a de nouveau pu être mise à l'honneur grâce à la hausse de sa population (+ 100 depuis l'année 2000) et à la présence d'entreprises, de commerçants et d'artisans.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.